



# Capsule d'information Reconduction

À l'intention des agents et fournisseurs

---

## Mise en ligne de la nouvelle application Web

Suite à la parution de la capsule d'information du 7 novembre dernier, qui vous avisait de l'arrêt temporaire de réception des demandes de reconduction, la Société des alcools du Québec désire vous informer de la mise en ligne de l'application Web du formulaire de *Demande de reconduction*.

Vous êtes dès maintenant invités à préparer vos demandes, en ligne, pour analyse et traitement de la SAQ à compter du 7 janvier 2008, et ce, pour tous vos produits de spécialité **actifs** en achat par lot.

### Avantages

1. Créer et soumettre les demandes de reconduction par l'entremise d'un formulaire Web dont la **conformité** est **mesurée directement en ligne**, ce qui implique l'élimination du formulaire Excel de *Demande de reconduction*, du formulaire Excel d'*Exemption d'examen d'étiquette* et de l'envoi du courriel.
2. Économiser temps et énergie en accédant au **catalogue de produits par fournisseur**, éliminant ainsi la saisie répétitive de renseignements déjà inscrits dans nos bases de données.
3. Informer la SAQ sur de **nouveaux éléments** pertinents à la prise de **décision d'achat** par un champs Commentaires plus grand et par la disponibilité de nouveaux champs tels que : Allocation annuelle (quantité réservée pour le Québec) et Publication ou concours reconnu.

### Changements importants

- Pour soumettre une demande de reconduction, vous devez accéder à votre compte utilisateur de l'un ou l'autre des portails [www.saq-b2b.com](http://www.saq-b2b.com) ou [www.globalwinespirits.com](http://www.globalwinespirits.com).
- Seules les demandes faites par l'entremise du formulaire Web seront acceptées; les demandes reçues par télécopieur ne seront pas traitées.
- Il sera maintenant **obligatoire d'obtenir une procuration spécifique révocable** du fournisseur afin qu'un **agent puisse soumettre une demande de reconduction**. La majorité des agents sont déjà mandatés par leur fournisseur afin de présenter des demandes de reconduction et de changement de prix. L'exigence de fournir une confirmation de prix écrite du fournisseur s'avérait donc une étape supplémentaire non pertinente. Avec la procuration, cette étape sera éliminée pour tous.



# Capsule d'information Reconduction

À l'intention des agents et fournisseurs

- Au besoin, consultez le document [Instructions pour procurement](#) disponible sur notre portail électronique B2B. Il est recommandé de procéder d'ici la fin décembre 2007 afin d'assurer le traitement de votre demande dès la reprise des analyses des demandes de reconduction le 7 janvier prochain.

## Information générale – Nouveau mode de soumission des demandes de reconduction

<b>Soumission</b>	<b>Nouveau mode de soumission Web</b> Vous pouvez maintenant soumettre une demande de reconduction directement en ligne sur le portail électronique auquel vous êtes abonnés. Pour générer une demande de reconduction, veuillez accéder à l'onglet <b>Gestion des produits</b> , disponible dans votre compte utilisateur et sélectionner « Créer une nouvelle demande » dans la section Reconduction. Veuillez à vérifier l'information inscrite et, s'il y a lieu, la modifier en utilisant le bouton « Modifier ».
<b>Période</b>	Début d'analyse : le lundi 7 janvier 2008
<b>Réponse</b>	La SAQ vous confirmera si votre demande est acceptée ou refusée. Si le produit est reconduit, vous recevrez les directives à suivre en ligne. Prenez note qu'à partir de maintenant, seul le format .jpeg de votre habillage (étiquette, contre-étiquette et collerette) sera accepté pour analyse.

Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter notre **S**ervice d'**A**ssistance aux **R**elations d'**A**ffaires (SARA) par courriel à [sara@saq.qc.ca](mailto:sara@saq.qc.ca) ou au 514 254-2711.